



FÉDÉRATION  
DU QUÉBEC  
POUR LE PLANNING  
DES NAISSANCES

## Réseau de veille pro-choix

### FICHE INFORMATIVE NO 3

#### Du côté du grand frère américain

#### L'offensive tous azimuts contre les droits sexuels et reproductifs

Les féministes américaines disent que l'administration Bush n'est pas seulement en guerre contre l'Irak, mais aussi contre les droits sexuels et reproductifs des femmes. Et cette guerre attaque sur tous les fronts : que ce soit par la recriminalisation de l'avortement ou par l'imposition de restrictions ; par la reconnaissance des droits du fœtus et de la vie dès la conception ; par des coupures de budgets dans les programmes pour la santé reproductive des femmes ; par la promotion de campagne d'éducation sexuelle visant l'abstinence comme seul moyen de contraception ; par des nominations de juges et de haut-fonctionnaires de réputation anti-choix. De plus, un grand nombre d'états américains ont adopté des lois et des mesures pour restreindre l'accès à l'avortement et même pour l'interdire, si la Cour suprême en vient à leur permettre. Heureusement, le mouvement pro-choix s'est mobilisé et est parvenu à contrer quelques projets de loi lors de référendums dans le cadre des élections législatives du 7 novembre 2006.

#### Bâillon mondial

Dès son entrée à la Maison-Blanche, en janvier 2001, le premier geste politique de George W. Bush consiste à rétablir la Politique de Mexico, ce qu'on appelle la Règle du bâillon mondial. Cette politique empêche tout organisme non gouvernemental, à travers le monde, qui reçoit du

financement de l'Agence de développement international des États-Unis : 1) d'offrir des services d'avortement légaux ; 2) de diffuser des informations sur l'accès à l'avortement ou même de donner des références ; 3) de travailler pour la légalisation de l'avortement ; 4) de parler publiquement ou d'entreprendre des campagnes d'éducation publique sur l'avortement. Cette politique prive donc toutes les organisations qui travaillent auprès des femmes à travers le monde d'une des plus importantes sources de financement, alors qu'encore plus de 70 000 femmes meurent chaque année des suites d'un avortement non sécuritaire et que 90 % d'entre eux sont pratiqués dans des pays en développement.

### **Criminalisation de l'avortement**

En novembre 2003, le Président Bush signe la *Partial-Birth Abortion Ban Law*, (ou la Loi qui bannit les avortements « à naissance partielle »). La notion de *partial-birth abortion* est nouvelle et reste vague. C'est, en fait, davantage une fabrication politique qui vise à affaiblir le droit à l'avortement qu'un terme médical. Cette notion est le plus souvent expliquée comme étant un avortement pendant lequel un fœtus « intact » est retiré de l'utérus. Cette loi limite donc l'accès des femmes à une technique pour les avortements plus tardifs et prévoit des pénalités aux médecins qui la pratiquent. Cette loi permet aussi au mari de poursuivre sa femme en action civile si cette dernière recourt à cette technique d'avortement sans sa permission (ainsi qu'aux parents d'une femme de moins de 18 ans). De plus, la loi ne contient aucune exception si la vie ou la santé de la femme est en danger. Après la signature de Bush, trois états – New York, Californie et Nebraska - ont contesté la constitutionnalité de cette loi et tous ont eu gain de cause, puisque la loi ne contient aucune mesure de protection de la santé des femmes. Mais le département de justice américain en a appelé de ces trois jugements, et tous les tribunaux d'appel confirment les verdicts des premiers jugements et l'inconstitutionnalité de la loi. Malgré ces six décisions allant toutes dans le même sens, la Cour suprême (après la nomination des juges Roberts et Alito, de farouches opposants à l'avortement) a accepté, en novembre 2005, de réviser une des trois poursuites (le cas *Gonzalez v. Carhart* de la *Eighth Circuit*). Les audiences sont prévues pour novembre 2006.

En avril 2004, le Président Bush passe une loi qui, pour la première fois, confère des droits légaux au fœtus et lui procure un statut légal équivalent à celui de la femme qui le porte. Cette loi, la *Unborn Victims of Violence Act*, (ou la Loi sur la violence aux victimes « non-nées ») définit un acte de violence à l'égard d'une femme enceinte comme deux crimes distincts : un contre la femme

elle-même et l'autre contre « l'enfant non-né ». Cette loi a surtout pour effet de reconnaître le fœtus comme étant une personne, ce qui met la table pour aller à l'encontre des droits des femmes, pour criminaliser certaines procédures médicales, ou encore pour renverser *Roe v. Wade*, cette décision historique de la Cour suprême datant de 1973 qui a reconnu le droit à l'avortement aux États-Unis.

En octobre 2002, l'administration Bush a émis une réglementation visant à élargir la couverture d'un régime d'assurance santé pour enfant (*State Child Health Insurance Plus*) aux enfants « non-nés », c'est-à-dire « de la conception à l'âge de 19 ans ». Ainsi, pour la première fois, les États-Unis reconnaissent qu'un ovule fécondé, qu'un embryon ou qu'un fœtus est une personne pouvant être assurée et éligible à des programmes gouvernementaux. Peu de temps après que cette réglementation soit émise, l'administration Bush a retiré son appui à un projet qui avait pour but d'ajouter les femmes enceintes à ce régime d'assurance, arguant que ce n'était plus nécessaire puisque les assurances couvraient maintenant directement le fœtus.

### **L'abstinence seulement...**

Pendant quatre années consécutives, le gouvernement Bush n'a pas augmenté son budget pour le Programme fédéral de planning familial (*Title X Program*) qui procure des services de santé de base (contraception, examen gynécologique, test de grossesse, etc.) aux américaines à faibles revenus. Pendant ce temps, l'administration Bush accroît son appui aux campagnes en faveur de « l'abstinence seulement » menées par les fondamentalistes religieux. Ces campagnes « d'éducation sexuelle » prônent l'abstinence avant le mariage et la fidélité ensuite comme seuls moyens de contraception et de prévention des infections transmises sexuellement. L'appui de l'administration Bush à ces « programmes éducatifs » représente 272 millions \$ depuis 2003.

### **Nominations stratégiques**

Depuis qu'il est au pouvoir, le président Bush a pu nommer 15 personnes, dont la réputation anti-choix n'est plus à faire, dans des fonctions juridiques importantes et dont les mandats sont à vie. Il s'agit notamment de deux juges nommés à la Cour suprême : John G. Roberts, catholique fondamentaliste, comme juge en chef et le juge Samuel Alito, aussi connu comme étant l'architecte d'une stratégie à long terme pour englober la décision *Roe v. Wade* sous de nombreuses restrictions. Si un troisième juge était nommé, le Président Bush pourrait se vanter d'avoir légué la

première Cour suprême majoritairement conservatrice en plus de 40 ans. Il a aussi nommé des personnes anti-choix à la tête du Conseil présidentiel sur le VIH/SIDA, au Comité consultatif de la *Food and Drug Administration* sur les médicaments liés à la santé reproductive et aussi comme Directrice des programmes internationaux pour les femmes.

### **Lois anti-choix dans les états américains**

En février 2006, l'état du Dakota du Sud a adopté la loi anti-choix la plus sévère des États-Unis, interdisant toute forme d'avortement, même en cas de viol ou d'inceste. Les individus et groupes s'opposant à cette loi, soutenus par les pro-choix des autres états, se sont mobilisés pour obtenir un référendum sur la loi aux élections législatives du 7 novembre 2006, où elle a été renversée par 55% des votes. Cependant, la bataille est loin d'être finie. Selon la revue féministe *Ms.*, dix-sept autres états ont adopté des lois interdisant totalement l'avortement mais ne pouvant s'appliquer tant que *Roe v. Wade* n'est pas contestée en Cour suprême. Ces états et une série d'autres ont aussi adopté des projets de lois et mesures qui interdisent en partie l'avortement, réduisent les services ou tentent de dissuader les femmes : « aujourd'hui, 32 états restreignent le financement public des services d'avortement; 24 états exigent des périodes d'attente; 34 états exigent un avis ou un consentement parental; et 28 états exigent un type de *counseling* sur l'avortement » (notre traduction : *The Oregonian*, 9-11-06). Heureusement, deux autres victoires sont survenues, dans le cadre de référendums, en novembre 2006, alors qu'ont été renversés, en Californie et en Oregon, des projets de loi visant le consentement des parents pour que des mineures aient accès à un avortement.

Plusieurs états américains ont aussi mis en place des mesures pour restreindre l'accès à l'éducation sexuelle, à la contraception et aux services de planning des naissances. Par exemple, le Dakota du Sud et trois autres états américains (l'Arkansas, la Georgie et le Mississippi) ont adopté des lois reconnaissant des « clauses de conscience » qui permettent aux pharmaciens de refuser de vendre des contraceptifs.

---

Dernière révision : novembre 2006